



2, place de l'Eglise
L-9391 Reisdorf
Tel: 83.62.21/Fax: 86.92.30
E-mail: commreis@pt.lu

APPEL PUBLIC AUX CANDIDATURES

Le Collège des bourgmestre et échevins procède à un appel aux candidatures afin de pouvoir remplacer un poste vacant au sein du conseil d'administration de l'Office Social Régional des communes de Beaufort, Bech, Berdorf, Consdorf et Reisdorf.

Les candidatures écrites sont à adresser au Collège échevinal, 2, place de l'église, L-9391 Reisdorf pour lundi le 14 novembre 2022 au plus tard.

Conditions d'éligibilité (extrait de la loi du 18 décembre 2009 portant organisation de l'aide sociale) :

Art 11. Pour pouvoir être membre du conseil d'administration de l'office, il faut remplir les conditions légales pour être éligible au conseil communal de la commune ou une des communes de l'office commun. Les membres du conseil d'administration ne peuvent être parents ou alliés jusqu'au deuxième degré inclusivement, ni être unis par les liens du mariage ou d'un partenariat.

Art 12. Ne peuvent faire partie du conseil d'administration :

- les fonctionnaires et les employés du Ministère de l'Intérieur ainsi que du Ministère ayant l'aide sociale dans ses attributions ;
- le bourgmestre et les échevins ;
- les membres du personnel de l'office ;
- les membres du personnel des communes qui sont desservies par l'office

Reisdorf, le 28 octobre 2022

Le collège échevinal

Hientzen